

Diagonales : La cigale et la fourmi

30-05-2011

La Grèce a entrepris de déréglementer ses professions protégées. Ainsi les écoles de danse, auxquelles la loi imposait jusqu'à présent d'être distantes de plus de 200 mètres les unes des autres, vont pouvoir s'installer là où elles le souhaitent.

C'est une décision sage. Après avoir chanté au temps chaud, nuit et jour à tout venant, cette emprunteuse, ne nous déplaît, pourra danser maintenant.

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com